

Décision

Générale

modern

Décision n° 67/48/SPCG portant nomination de M. Guedi Arreh, okal de Gael-Mael-Doralé

n° 67/48/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mai 2007

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté n° 68/SPCG du 31 mai 1958 relatif au statut des okals : Sur proposition du Ministre des Affaires intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 10 mai 1967,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Guedi Arreh Imiri, titulaire de la CIF.n° 766/51 délivrée à Djibouti le 16 mai 1951, est nommé ake de la région de Gael-Mael-Doralé à compter du 1e mai 1967. Art. 2. — M. Guedi Arreh Imiri percevra une indemnité mensuelle de 10.000 FD (dix mille francs Djibouti). Art. 3. — La présente décision ser aenregistrée publiée et communiquée partout où besoin sera.

Par le Chef du Territoire.Président du Conseil de Gouvernement,Le Vice-Président du Conseilde Gouvernement,ALI AREF BOURHAN.